Europe/européanisation

Sophie Jacquot

▶ **To cite this version:**

Sophie Jacquot. Europe/européanisation. Catherine Achin; Laure Bereni. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes, Presses de Sciences Po, pp.238 - 251, 2013, 9782724613810. hal-02405592

HAL Id: hal-02405592
https://sciencespo.hal.science/hal-02405592

Submitted on 11 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sophie Jacquot

« Europe / Européanisation »

Dans Achin, Catherine, Bereni, Laure (dir.), *Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 238-251

Les travaux qui portent sur les interactions entre le genre et l'Union européenne (UE) constituent un champ de recherche à part entière reposant sur un corpus important et de plus en plus large ces dernières années, avec ses stars, son jargon, ses références communes, ses sociétés savantes et ses programmes de recherche phares, souvent financés par l'UE elle-même. Si les recherches françaises, et plus encore en langue française, y sont peu représentées, elles n'en sont pas pour autant totalement absentes et elles ont renforcé leur visibilité depuis quelques années.

L'une des spécificités de cette littérature est sans doute de se rattacher à deux autres champs de recherche plus larges : les études européennes et, bien sûr, les études sur le genre. À ce titre, les travaux sur lesquels nous nous penchons ici reflètent les grandes évolutions thématiques, analytiques et théoriques qu'ont connues au fil du temps leurs disciplines nourricières, qu'il s'agisse d'un biais institutionnaliste au cours de la période la plus ancienne et d'un développement d'approches sociologiques plus récemment comme c'est le cas des études européennes, ou qu'il s'agisse encore d'une multiplication des travaux sur l'intersectionnalité depuis quelques années comme c'est le cas des études sur le genre.

Cependant, alors que les unes et les autres ont des histoires scientifiques de plusieurs décennies, la construction de ce champ de recherche spécifique sur « genre et Union européenne » s'est faite relativement récemment, depuis le milieu des années 1990, autour de quelques travaux fondateurs, comme ceux de Catherine Hoskyns (1996), de Sonia Mazey (1995 et 1998) ou d'Ilona Ostner et Jane Lewis (1998 [1995]). Depuis le milieu des années 1970, a été mise en place au niveau européen une politique publique de lutte contre les discriminations envers les femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et au-delà, qui, tant d'un point de vue législatif que distributif, constitue « le pilier central et le plus profondément élaboré de la politique sociale fragile de la Communauté européenne » (Barnard, 2001 : 219). Dans les années 1990, cette première génération de travaux avait ainsi pour ambition de comprendre l'énigme du développement inattendu de cette action publique en faveur de l'égalité entre les femmes et

les hommes, alors même que son fondement unique était – et est resté jusqu'en 1997 – l'article 119 du traité de Rome portant sur la seule égalité de rémunération entre travailleurs féminins et masculins.

C'est à cette même époque que quelques « grands noms » masculins des études européennes et de la science politique en général se sont aussi intéressés à ce cas étrange de la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes qui leur permettait d'alimenter voire de fonder leurs approches théoriques respectives, qu'il s'agisse de la Communauté européenne comme État régulateur pour Giandomenico Majone (1996), de l'intégration européenne en tant que processus dépendant du chemin emprunté auparavant pour Paul Pierson (1996) et son néo-institutionnalisme historique, ou encore du processus d'institutionnalisation néofonctionnaliste de l'Europe pour James Caporaso (Caporaso et Jupille, 2001 ; Stone Sweet et Caporaso, 1998). On peut dire aujourd'hui qu'ils sont restés quasiment les seuls représentants du *malestream* à se pencher sur les apports de la politique d'égalité et d'une perspective de genre à l'étude du processus d'intégration européenne, de ses institutions, de son système politique, de ses politiques publiques en dépit de la richesse indéniable de ceux-ci, ainsi que l'on va tenter de l'illustrer dans cette notice.

Communauté politique et communauté scientifique : la spécificité du « triangle de velours » européen

L'expression « triangle de velours »[1] a été forgée par Alison Woodward (2004) afin de décrire la coalition de cause qui s'est formée depuis les années 1970 autour de la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes et qui rassemble, grâce à des liens tant formels qu'informels, des féministes des bureaucraties étatiques et communautaires – parfois appelées « fémocrates » –, des femmes politiques, des représentantes d'organisations de femmes et des universitaires spécialistes des femmes ou du genre.

Si cette notion est un outil d'analyse très utile pour comprendre le fonctionnement du secteur de l'égalité au niveau européen, en particulier durant son « âge d'or » des années 1980 et 1990, il est également particulièrement éclairant afin de saisir la spécificité du champ de recherche sur le genre et l'Union européenne. Comme le souligne Alison Woodward elle-même (2012), l'expansion de cette littérature et celle de son objet principal sont allées de pair.

[1] L'expression fusionne le concept de « triangle de fer » qui est utilisé dans la littérature sur les groupes d'intérêt à partir des années 1970 pour désigner des sous-systèmes de politiques publiques clairement délimités, aux acteurs identifiés et dont la participation est stable dans le temps, et celui de « ghetto de velours » qui sert à désigner la ségrégation horizontale dont sont victimes les femmes dans les entreprises.

Si l'UE en tant que système politique, productrice de politiques publiques et espace public en construction constitue une thématique de recherche fertile pour une approche en termes de genre, elle a également joué un rôle crucial dans la structuration et le développement de ce champ de recherche. Dès les années 1980, la Commission européenne, afin de développer une base de soutien transnationale et de nourrir ses propositions législatives, a mis sur pied des réseaux d'expert.e.s principalement universitaires sur les questions de genre (transposition et application des directives sur l'égalité, égalité des chances dans l'éducation ou la prise de décision, garde d'enfants, actions positives dans les entreprises, etc.). Puis, plus directement, les institutions européennes ont financé des programmes de recherche portant sur des questions de genre, sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, ou intégrant explicitement une perspective de genre[2]. Ainsi, des fonds ont été alloués, des données comparables à l'échelle européenne ont été récoltées et diffusées et des liens ont été noués entre les différentes pointes du « triangle de velours » sur la base, le plus souvent, d'un engagement politique commun en faveur des droits des femmes (Bereni, 2004). Dans ces différentes enceintes, le phénomène de socialisation joue à plein entre les spécialistes des différents États membres (Hubert, 1998). Il contribue à une européanisation précoce de la recherche sur des questions spécifiques et à la légitimisation de certains sous-champs disciplinaires alors parfois en situation de marginalité scientifique dans de nombreux pays, comme c'est le cas par exemple du genre et de la sociologie du travail ou du genre et de la science politique en France. L'Union européenne apparaît comme un espace alternatif aux espaces nationaux, souvent plus favorable, qui participe à la construction d'une communauté scientifique. En contrepartie et du fait de cette proximité, ses activités, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sont analysées de façon particulièrement attentive.

Analyser (et évaluer) le régime de genre de l'Union européenne

Comme on l'a mentionné, les premiers travaux sur les interactions entre genre et Union européenne ont pour objectif principal de comprendre le puzzle de l'émergence et du développement de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette optique conduit de nombreux auteur.e.s, alors et depuis, à s'intéresser à la définition du régime de genre de l'UE (Walby, 2004), c'est-à-dire à essayer de faire sens de l'ensemble des textes juridiques, instruments économiques, représentations dominantes, pratiques sociales et

[2] Voir notamment les projets collaboratifs Mageeq (Multiple Meanings of Gender Equality – A Critical Frame Analysis of Gender Policies in Europe, voir en ligne sur : www.mageeq.net), Quing (Quality in Gender + Equality Policies, voir en ligne sur : www.quing.eu) ou Femcit (Gendered Citizenship in Multicultural Europe: The Impact of Contemporary Women's Movements, voir en ligne sur : www.femcit.org).

institutions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de voir dans quelle mesure ces différents éléments construisent et renforcent une configuration des relations de genre propres à l'Union. Cette analyse permet de mettre en lumière trois dimensions principales des relations entre genre et Union européenne.

Premièrement, un certain nombre de travaux décrivent la formation de ce régime de genre en trois étapes (égalité par le droit, actions positives, *gender mainstreaming*[3]), et ainsi, par l'étude de ce processus de construction presque *ex nihilo* par rapport à des systèmes politiques nationaux ancrés dans des histoires longues, conceptualisent les différentes stratégies politiques de l'égalité et leurs relations (Booth et Bennett, 2002 ; Rees, 1998). À travers les notions d'égalité de traitement, d'égalité des chances et d'égalité d'impact, ce sont la transformation et l'extension du concept d'égalité qui se trouve au cœur du régime de genre de l'Union européenne qui sont révélées. Le passage de l'égalité des droits, à la différence puis au genre permet aussi de scruter l'évolution des instruments utilisés pour mettre en œuvre la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire la mobilisation, soit successive soit simultanée, d'instruments juridiques, budgétaires, transectoriels et cognitifs (Jacquot, 2010).

Deuxièmement, de nombreux travaux se penchent plus particulièrement sur le rôle de certains acteurs dans la formation et l'évolution de ce régime. La Commission, « opportuniste résolue » (Cram, 1993) en matière de politique du genre, a certainement retenu le plus l'attention (par exemple Ellina, 2003 ; Mazey, 1995). Cependant, l'analyse de la contribution des autres acteurs institutionnels de l'Union, qu'il s'agisse de la Cour de justice (Cichowski, 2007 ; Kenney, 2002 ; Shaw, 2001), du Parlement (Liebert, 1999 ; Vallance et Davies, 1986) ou du Conseil (van der Vleuten, 2007), permet de souligner la complexité de la gouvernance dans ce domaine. Par ailleurs, la mise en évidence du rôle des acteurs privés, plus particulièrement des mouvements de femmes et féministes, notamment dans leur capacité à s'inscrire dans des coalitions qui traversent les frontières entre institutions et mouvements sociaux, constitue l'un des grands apports de cette littérature (Hoskyns, 1996 ; Mazey, 1998), comme en témoigne la notion de triangle de velours. En mettant l'accent sur ces différents acteurs, sur l'évolution de leurs rôles au fil du temps et donc sur les périodes de progression et de déclin de la politique d'égalité, ces travaux permettent également de relativiser l'apparente progression linéaire et incrémentale présentée par les travaux d'inspiration néofonctionnaliste

[3] Prise en compte transversale du genre et de l'impact des politiques publiques sur le genre, à toutes les étapes du processus politique et dans l'ensemble des politiques publiques.

et institutionnaliste historique (Egan, 1998). L'émergence, l'évolution et les différents chemins de cette politique publique ne sont pas allés de soi.

Troisièmement, le contenu et les spécificités du régime de genre de l'Union européenne sont analysés sous un angle féministe (Galligan et Clavero, 2009). La critique centrale soulevée par ces travaux concerne le prisme économique à partir duquel l'égalité est envisagée, et qui en fait un simple instrument de la croissance économique et de la compétitivité de l'Union ; l'employabilité et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle devenant l'alpha et l'oméga d'une action publique toute entière tournée vers la participation des femmes au marché du travail (Annesley, 2007 ; Jenson, 2008 ; Lewis, 2006 ; Young, 2000). La complexité du régime de genre de l'UE est cependant soulignée, ou plutôt sa multiplicité. Selon les secteurs et les périodes, la prise en compte du genre est mouvante et de moins en moins uniforme, et il apparaît ainsi de plus en plus difficile de faire émerger un modèle unique. L'un des exemples de cette multiplicité est celui de la violence envers les femmes, traitée tout à la fois par les institutions européennes comme un problème lié au trafic des êtres humains, comme un problème de la sphère privée lié à la domination masculine et comme un problème de santé publique (Kantola, 2010 : 148-167). D'une façon générale, l'évaluation du régime de genre propre à l'Union européenne pointe les contradictions internes d'un système politique fondé sur la norme de marché et le libéralisme économique et revendiquant dans le même temps son engagement en faveur de la norme d'égalité et du libéralisme culturel[4] (Jacquot, 2009).

Saisir les effets de l'action publique européenne : genre et européanisation

Le travail sur le régime de genre de l'Union européenne amène la première génération d'auteur.e.s ayant analysé la politique d'égalité entre les femmes et les hommes de l'UE à s'intéresser de façon précoce à la traduction, la mise en œuvre et aux effets de cette politique dans un système multiniveaux.

Dans leur texte de 1995, Ilona Ostner et Jane Lewis mettent l'accent sur ce qu'elles appellent le *paid employment nexus,* c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui, au niveau communautaire, se conjuguent avec pour effet de limiter les frontières de la politique européenne d'égalité à la sphère de l'emploi et du marché du travail. Elles insistent également sur les « chas

[4] Selon les articles 2 et 3 du Traité sur l'Union européenne, l'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des objectifs de l'Union et des valeurs sur lesquelles elle est fondée.

d'aiguille » (*needle's eyes*) à travers lesquels cette politique doit passer afin de produire des effets sur les relations de genre. Le premier d'entre eux est celui de l'inscription à l'agenda communautaire, le second celui des régimes de genre nationaux. De la même manière, Sonia Mazey souligne le rôle des filtres nationaux dans la mise en œuvre des politiques européennes en matière d'égalité entre les sexes. Elle met en avant ce qu'elle appelle le *policy hinterland*, réseau dense de politiques, institutions et programmes nationaux qui réduit la capacité de pénétration des normes supranationales, souvent plus progressistes et avantageuses pour les femmes que celles du pays (Mazey, 1998). Ces travaux montrent à quel point la diversité de l'impact de la politique européenne d'égalité peut être expliquée par la nature des régimes de genre nationaux – pour un raffinement du modèle, voir l'article de Ulrike Liebert (2003).

Une réflexion sur ce que l'on n'appelait alors pas encore « l'européanisation des politiques nationales » a donc été développée dans ce champ de recherche avant même la formalisation de cette notion et le développement exponentiel de la littérature sur cette question au sein des études européennes. La question de l'impact national de la politique européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait par ailleurs partie des tout premiers cas d'étude présentés dans le livre séminal de Maria Green Cowles, James Caporaso et Thomas Risse, intitulé *Transforming Europe: Europeanization and Domestic Change* (2001), dans lequel ils définissent la notion centrale pour les travaux sur l'européanisation de *policy misfit*, désignant l'écart entre les normes européennes et la situation institutionnelle nationale qui permet, selon eux, de prévoir le degré d'adaptation de chaque État membre aux contraintes européennes. Dans leur chapitre, James Caporaso et Joseph Jupille comparent l'application des directives européennes sur l'égalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins au Royaume-Uni et en France. Appliquant le modèle du *misfit*, ils montrent que les pressions adaptatives ont été plus fortes et le changement plus important au Royaume-Uni où l'écart avec les normes européennes était plus marqué, tandis que la France, pourtant plus proche des recommandations européennes au départ, a fait preuve de plus de résistance. La comparaison leur permet par ailleurs de mettre en évidence le rôle central d'institutions médiatrices qui, lorsqu'elles sont en mesure d'agir, comme la Equal Opportunities Commission au Royaume-Uni, facilitent la transmission des contraintes européennes et finalement le changement structurel au niveau national (Caporaso et Jupille, 2001).

Depuis le début des années 2000, une deuxième vague de travaux sur le genre et l'européanisation émerge. Elle est fortement nourrie par l'analyse des élargissements de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale en 2004 et 2007. La préparation puis l'adhésion à l'UE sont particulièrement riches en enseignements en ce qui

concerne les études sur le genre. Elles donnent en effet à voir *in situ* la confrontation entre les normes européennes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et des régimes de genre très différents. Comme le soulignent Gabriele Abels et Joyce Marie Mushaben (Abels et Mushaben, 2012 : 13), ces travaux montrent également à quel point l'européanisation des politiques d'égalité s'est heurtée dans ces pays à un contexte économique de crise dont les conséquences ont particulièrement touché les femmes et à un contexte politique souvent marqué par une rhétorique conservatrice en ce qui concerne la répartition genrée des rôles (Avdeyeva, 2006 ; Duman et Horvath, 2011 ; Galligan *et al.*, 2007 ; Krizsan et Popa, 2012 ; Roth, 2008).

Cette deuxième vague déploie également une attention plus marquée au rôle des acteurs, à leurs stratégies et marges de manœuvre au sein du processus d'européanisation (Letablier et Perrier, 2008 ; Lombardo et Forest, 2012). On a pu, par exemple, montrer comment, dans le domaine de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, les actrices féministes françaises perdent la main dans le débat national par rapport aux groupes familiaux car elles sont moins en mesure de faire usage des ressources fournies par l'Union européenne dans ce domaine et d'accorder leurs demandes avec les normes promues au niveau européen (Jacquot *et al.*, 2011).

Nouveaux domaines, nouvelles approches, nouvelles méthodes : un champ de recherche « normal » ?

Il existe nécessairement une imbrication forte entre, d'une part, les transformations de l'Union européenne et de ses activités, et, d'autre part, l'évolution des travaux qui tentent de saisir les spécificités de ce système politique du point de vue du genre. À partir du début des années 2000, avec la mise en œuvre du *gender mainstreaming* et sa diffusion dans de nouveaux secteurs de politiques publiques, des travaux toujours plus nombreux se sont développés dans des domaines différents de ceux investis traditionnellement au sein de ce champ de recherche, c'est-à-dire principalement le marché du travail, l'État providence et les politiques sociales plus généralement (Beveridge et Velluti, 2008 ; Guerrina, 2005 ; Hantrais, 2000 et 2007 ; Lewis, 2006). Ainsi, se sont multipliées récemment les études intégrant une perspective de genre et portant sur des cas aussi divers que la circulation des normes en matière de harcèlement sexuel (Zippel, 2006) et de trafic des êtres humains (Askola, 2007 ; Locher, 2007), les relations extérieures et les accords de partenariat ou la politique de voisinage de l'UE (Petö et Manners, 2006), ses actions de gestion des conflits et de maintien

de la paix (Eulriet, 2009 ; Kronsell, 2012a), ou sa politique d'aide au développement (Elgström, 2000 ; Lister, 2006). On assiste également à une montée en puissance des travaux sur le genre et la représentation, la participation et les comportements politiques au niveau européen (Kantola, 2009). Les reconfigurations de la citoyenneté (Einhorn, 2010), l'impact du multiculturalisme (Halsaa *et al.*, 2012), de l'intersectionnalité (Krizsan *et al.*, 2012 ; Lombardo et Verloo, 2009), les interactions entre sexualité et politique (Elman, 2007) en lien avec l'Union européenne sont de la même façon questionnés de manière stimulante.

D'un point de vue problématique, on peut, à la suite d'Elisabeth Prügl, souligner que les questions de recherche qui sont posées à ces différents terrains ont elles aussi fortement évolué depuis près de vingt ans. Il s'agit désormais de moins en moins de se demander comment et pourquoi l'UE élabore et met en œuvre des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais plutôt comment et pourquoi la différence de genre est construite et les inégalités de genre reproduites à travers ces politiques (Prügl, 2007 : 434).

Au-delà de la diversité des thèmes et questions de recherche, il est important de noter la diversification des approches analytiques utilisées pour les explorer. Si les travaux de la première génération étaient principalement inspirés par le néo-institutionnalisme et la théorie des mouvements sociaux, une volonté de se démarquer de ces perspectives et de développer des approches plus sociologiques (Graziano *et al.*, 2011) et discursives (Lombardo *et al.*, 2009) s'est faite jour depuis quelques années.

Par ailleurs, même si l'effort de montée en généralité des travaux féministes sur l'Union européenne est discuté (Kronsell, 2012b), on assiste à une confrontation directe de certain.e.s auteur.e.s avec les « grandes » approches théoriques de l'UE dans une perspective incluant une prise en compte du genre. Le meilleur exemple étant certainement celui d'Anna van der Vleuten qui, dans son ouvrage *The Price of Gender Equality*, applique de façon critique un cadre d'analyse intergouvernementaliste à l'étude du développement des politiques européennes d'égalité entre les femmes et les hommes, montrant le poids des facteurs économiques et cognitifs dans la formation des préférences des États membres de l'Union (van der Vleuten, 2007).

Enfin, dans une moindre mesure, on peut également souligner le développement récent d'une réflexion méthodologique qui porte notamment sur l'utilisation de l'analyse de discours et sur la construction et le traitement des indicateurs sexués, même si les démarches qualitatives restent largement surreprésentées au sein de ce corpus[5].

[5.] D'une façon générale, qui voudra observer la multiplicité et la richesse thématique, analytique, théorique et méthodologique du champ de recherche portant sur le genre et l'Union européenne pourra se reporter aux

Ce champ de recherche a-t-il pour autant acquis le statut de sous-discipline « normale » ou « comme les autres » ainsi que cela a pu être revendiqué pour les études européennes (Hassenteufel et Surel, 2000) ? On peut suivre l'avis d'un observateur extérieur comme Ian Manners dans le *Sage Hanbook on European Union Politics* (Jørgensen *et al.*, 2007) – d'ailleurs l'un des seuls manuels sur l'Union européenne à offrir une place aux travaux sur le genre. Selon lui, parmi l'ensemble des approches critiques de l'intégration européenne, « les perspectives féministes sont les plus importantes en termes de contribution et de nombre d'auteur.e.s, mais ce sont aussi les plus discriminées en ce qui concerne leur exclusion du champ de la science politique traditionnelle sur l'UE » (Manners, 2007 : 87). C'est là en effet le double aspect du « triangle de velours », une cohésion importante qui fait sa force, mais également un isolement subi que la maturité de ce champ de recherche n'a pas encore réussi à vaincre tout à fait. La situation française de déconnection assez forte entre ce champ de recherche et les « autres » espaces disciplinaires (science politique en général, études européennes) ne fait pas ici exception.

Sophie JACQUOT

Renvois :

Administration, Droit, Élites, Politiques publiques, Transnationalisation / Mobilisations transnationales.

Références essentielles :

ABELS (Gabriele) et MUSHABEN (Joyce Marie), *Gendering the European Union. New Approaches to Old Democratic Deficits.* Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

HOSKYNS (Catherine), *Integrating Gender. Women, Law and Politics in the European Union.* Londres, Verso, 1996.

KANTOLA (Johanna), *Gender and the European Union*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

LEWIS (Jane), « Work/Family Reconciliation, Equal Opportunities and Social Policies: The Interpretation of Policy Trajectories at the EU Level and the Meaning of Gender Equality », *Journal of European Public Policy,* 13 (3), 2006, p. 420-437.

---

programmes des conférences européennes sur « genre et politique » organisées tous les deux ans par l'European Consortium for Political Research (ECPR), qui en offre, dans sa section sur l'Union européenne, une image assez fidèle.

LOMBARDO (Emanuela) et FOREST (Maxime) (eds.), *The Europeanization of Gender Equality Policies. A Discursive-Sociological Approach*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.